

CONDITIONS D'ADMISSION

Être âgé de 18 ans

Candidat envisageant un perfectionnement et/ou une reconversion professionnelle

Permis B souhaitable

DÉBOUCHÉS

Entreprises de travaux publics tous domaines (routes, terrassements, canalisations, génie civil, réseaux)

Entreprises de BTP et d'espaces verts

Services de l'équipement et services techniques communaux

LIEUX DE LA FORMATION

CFPPA de Venours 86480 Rouillé (30km sud-ouest de Poitiers)

INFORMATIONS PRATIQUES

Hébergement et restauration possibles sur le site de Venours

Gare ferroviaire à 5 km du CFPPA
Véhicule personnel fortement conseillé

FINANCEMENTS ET RÉMUNÉRATION

Salariés(ées) du secteur privé ou public, voir avec le fonds de formation de votre entreprise ou de votre administration

Demandeurs d'emploi, financement et rémunération possibles en fonction de votre situation, nous contacter

Si projet de recrutement CDD ou CDI, possibilité de bénéficier d'une POE ou POEC

Voir également la fiche financement de formation continue sur www.venours.fr

CONTACTS

Nancy COUIDOUX (coordonnatrice) :
05.49.43.95.33

cfppa.venours@educagri.fr



Participez selon vos besoins aux différents modules de formation ci-dessous :

PROGRAMME ET DUREE DES MODULES

Intitulé	Compétences professionnelles	Durée
Implantation, relevés en voirie réseau	Réaliser les implantations secondaires et les relevés d'ouvrages de voirie réseau	21 h
Dispositifs de sécurité	Installer les dispositifs de sécurité pour chantier de voirie et de réseaux	
Poser des bordures et des caniveaux en sécurité	Exécuter les terrassements manuels et suivre le terrassement mécanique des fouilles Poser des bordures et des caniveaux	28 h
Construire des ouvrages de petite maçonnerie et d'aménagement urbain en sécurité	Construire des petits ouvrages d'aménagement urbain Poser des éléments d'aménagement urbain préfabriqués Sceller des fontes de voirie	28 h
Réaliser des pavages ou des dallages en sécurité	Poser des pavés (béton et pierre naturelle) et des dalles manufacturées Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie en aménagement urbain	28 h
Réaliser un terrassement	Conduite d'une mini pelle Réaliser un terrassement	28 h

Calendrier de la formation : 1 à 3 entrées / an - Possibilité de dates spécifiques pour les groupes

Validation de la formation : attestation de formation / capacité. Sous certaines conditions, possibilité de valider le Titre Professionnel « Constructeur Professionnel en Voirie et Réseaux » (CPVR)